

Charte déplacement Championnat de Région

Durant cette journée, ou 2 journées de compétitions, votre équipe représentera votre Club et le Comité Départemental du TARN

Votre Club désignera un délégué ayant (MINIMUM le niveau BF1) en charge d'encadrer l'équipe tant du point de vue logistique que sportif.

Pour l'équipe et leur délégué, le comité départemental prendra en charge :

- Le déplacement sur la base du barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence selon le trajet le plus rapide du siège social de votre club au lieu du championnat Régional (à remplir sur la note de frais transmise ci jointe en joignant les éventuels justificatifs de péage)

- **L'hébergement pour un Championnat à plus de 150 kms :**

L'hébergement en chambre individuelle pour les nuitées **de la veille du Championnat, plus de celle du lendemain soir pour un Championnat du Jeu Provençal et de la veille pour un championnat pétanque seront pris en charge par le comité départemental.**

Cet hébergement (**petit déjeuner compris**) **devra être réservé et payé par vos propres soins**

Pour le Championnat de JEU PROVENÇAL la 2^{ème} nuitée, sera prise en charge suivant la qualification (qualifié pour les quarts de finale. Le comité départemental vous remboursera sur la base de 75,00€ maximum par personne (petit déjeuner compris) sur présentation de justificatifs.

- **La restauration à plus de 150 kms :**

- o Le dîner de la veille de la compétition (à réserver par vos soins) sur la base de 24,00€ par personne sur présentation de justificatifs
- o Le déjeuner de la première journée de compétition (**réservé et payé par le comité départemental.**)
- o Le dîner de la première journée de compétition (à réserver par vos soins) sur la base de 24,00€ par personne sur présentation de justificatifs, suivant la qualification
- o Le déjeuner et le dîner de la deuxième journée **si vous êtes encore qualifiés**, sont à réserver par vos soins, sur la base précédente.
 1. Si le site du championnat Régional est situé à plus de 150 km du siège social de votre club, seuls les repas cités ci-dessus seront pris en charge par le comité départemental.
 2. Si le site du championnat de Régional est situé à moins de 150 km du siège social de votre club, le comité départemental ne prendra en charge le repas du soir de la veille du championnat sur la base précédente.

- **L'habillement**

- o La tenue du club composée d'un pantalon, d'un short, d'un polo et d'une veste floqués aux couleurs du club plus le logo du comité départemental fourni à chaque joueur.
- o Le délégué portera la tenue de son club plus le logo du Comité Départemental.

Pour tout Championnat Régional organisé dans le département du TARN, les frais d'hébergements et de restauration seront étudiés au cas par cas.

La note de frais accompagnée de toutes les pièces justificatives doit être transmise au comité départemental au plus tard 15 jours après le championnat régional.

En cas d'absence des joueurs et/ou du délégué au repas et nuitées réservés et payés par le comité départemental, **le comité départemental sera en droit de réclamer le remboursement** aux personnes concernées.

Dans l'éventualité d'un contrôle anti-dopage, les joueurs doivent être en possession de l'ordonnance médicale s'ils sont sous traitement médicamenteux au moment du championnat.

TABLEAU DE DEFRAIEMENT POUR CHAMPIONNAT DE REGION OCCITANIE

	Repas de la veille	Nuitée de la veille	REPAS 1ère journée		Nuitée 1er Jour	REPAS 2ème journée	
			MIDI	SOIR		MIDI	SOIR
JEU PROVENÇAL Plus de 150 Kms					selon Qualif.	selon Qualif.	selon Qualif.
JEU PROVENÇAL Moins de 150 Kms		Suivant les cas			selon Qualif.	selon Qualif.	
JEU PROVENÇAL Dans le TARN		Suivant les cas			selon Qualif.	selon Qualif.	
PETANQUE Plus de 150 Kms				selon Qualif.			
PETANQUE Moins de 150 Kms		Suivant les cas		selon Qualif.			
PETANQUE Dans le TARN		Suivant les cas		selon Qualif.			

Le Comité Départemental FFPJP du TARN